



Annulation décision assemblée générale par le Conseil syndical

Par **Marceldenice**, le **26/07/2014** à **09:39**

Bonjour,

Lors de la dernière réunion du Conseil syndical (CS) de ma copropriété, le Syndic, avec l'accord du CS, a annulé une résolution prise lors de la dernière assemblée générale ; annulation contestable car elle a été prise sans réelle justification. Il s'agissait de l'entretien des jardins de la copropriété pour lequel le contrat avec l'actuel jardinier devait être résilié avant fin juin 2014 et une nouvelle mise en concurrence devait être lancée. Cette résolution a été annulée.

Ma question : Est-ce que le CS peut donner son accord au Syndic pour annuler une résolution adoptée par l'AG des copropriétaires ?

Avec tous mes remerciements.